



INSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS
Journée du vendredi 10 mai 2024
A retourner au plus tard le 22 avril 2024 *

Pour l'année scolaire 2023-2024, il n'y aura pas classe le vendredi 10 mai 2024.

La Ville organise un accueil des enfants, aux horaires habituels de 7h30 à 18h30. Les parents devront déposer et récupérer leur enfant à :

L'accueil de loisirs du Centre et de la Roseraie, entrée au 17 et 15 rue des jardins.

Pour inscrire votre enfant, deux possibilités sont offertes :

- **Par internet sur l'espace famille www.monlhay.fr** (votre compte famille doit être créé au préalable),
Si vous n'avez pas créé votre compte sur l'espace citoyen :
- **Par la fiche d'inscription ci-dessous à retourner en mairie au service des guichets uniques, en relais mairie ou par mail à l'adresse : guichets.uniques@ville-lhay94.fr au plus tard le 22 avril 2024.**

Je soussigné(e) :

Nom et prénom du responsable de l'enfant :	NOM	Prénom	N° tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Adresse :	Rue		
	Code Postal :	Ville :	
	Courriel :		

Agissant en tant que responsable légal de :

Nom et prénom de l'enfant	NOM	Prénom	Date naissance : ____ / ____ / ____
Ecole :			

* **Rappel des modalités applicables pour ces inscriptions conformément aux règlements applicables depuis le 02 septembre 2021 :**

- 1° L'inscription préalable est obligatoire faute de quoi l'enfant ne pourra pas être accueilli.**
Vous avez la possibilité de modifier vos réservations sur le portail famille www.monlhay.fr ou auprès des Guichets Uniques jusqu'à 20 jours avant le début des vacances.
L'enfant peut être accueilli de 7h30 à 18h30 (facturation repas + journée d'accueil), avec une arrivée possible entre 7h30 et 9h00 et un départ possible à partir de 17h00, **l'enfant doit être accompagné par un adulte.**
- 2° En cas d'absence de réservation, votre enfant ne pourra pas être pris en charge.**
- 3° Toute journée réservée est due, sauf présentation d'un justificatif sous un délai de 48 h.**

Le

Signature du responsable légal :

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier par la Commune de L'Hay-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES par l'intermédiaire de son représentant : M. le Maire. Un délégué à la protection des données personnelles est désigné pour cette structure : Mme Lauranne COSSON, Hôtel de Ville, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES.
La finalité du traitement est la gestion des inscriptions (périscolaire, scolaire, restauration, accueils de loisirs, école de musique, de sport) et l'établissement des factures liées aux activités payantes. Les bases légales du traitement sont une obligation légale issue du code de l'éducation et une mission d'intérêt public. Les destinataires des données sont en interne : direction des affaires scolaires et périscolaires, des finances, des structures d'accueil, du CCAS, des Guichets uniques (suivi des demandes) et adjoints municipaux en charge de l'enfance, en externe : Trésor Public, inspection académique, prestataire extérieur (accès restreint) et CAF. Ces données seront conservées le temps de la scolarisation de l'enfant.
Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et d'un droit de rectification et d'effacement en contactant : le service des guichets uniques. Vous pouvez également saisir la CNIL pour une réclamation.

Mairie de L'Hay-les-Roses

Département du Val-de-Marne